

**4 POUR UN URBANISME RAISONNÉ ET DURABLE**



**→ Prendre en compte les nuisances et les risques et s'en prémunir**

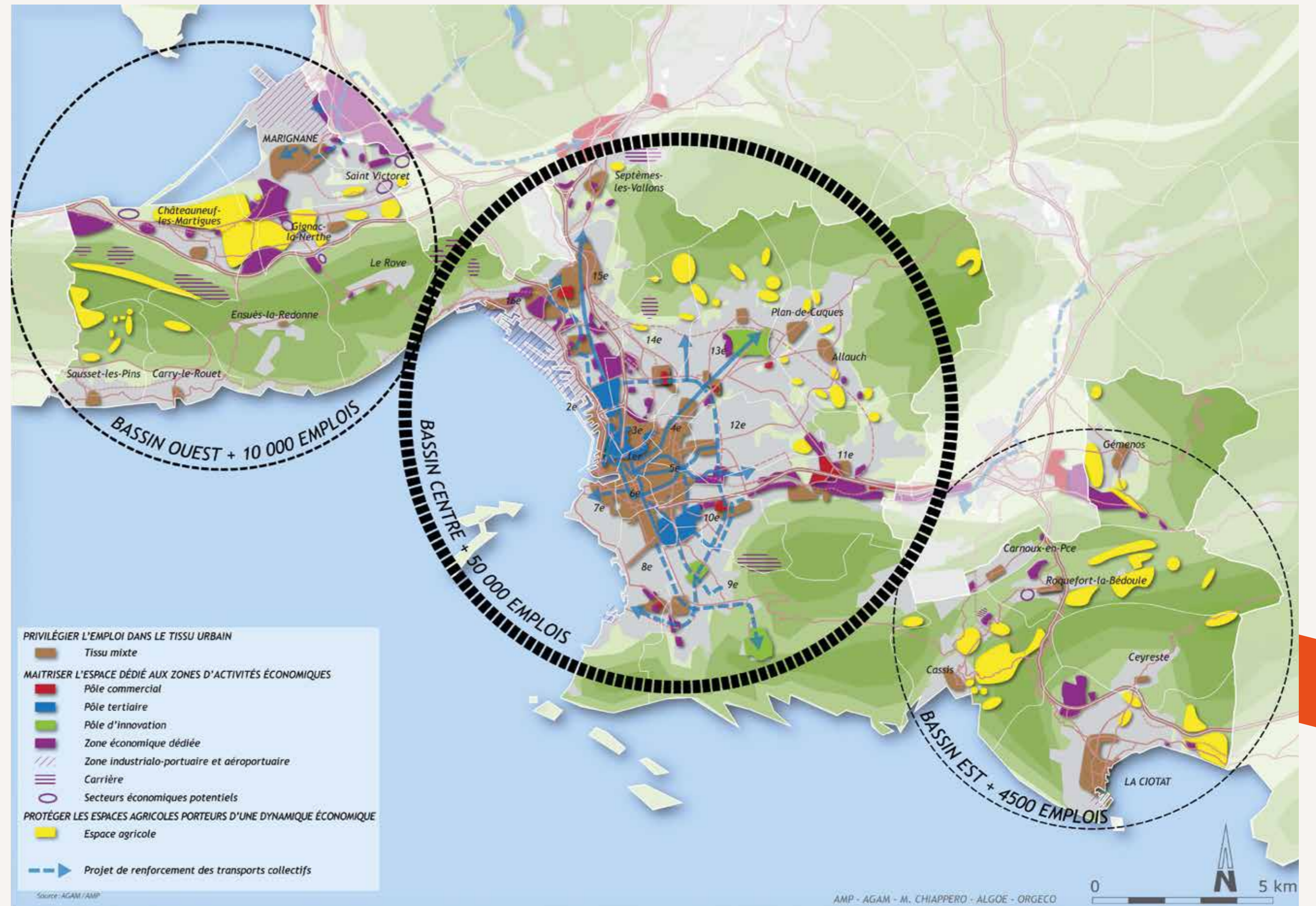
Le développement urbain sera orienté de manière à protéger les biens et les personnes des différents risques. Les niveaux de pollution et de bruit seront réduits, grâce à des aménagements anti-bruit et la réalisation des projets de transports en commun.

**→ Privilégier le renouvellement urbain et limiter la consommation d'espaces**

Les zones d'urbanisation future seront limitées et définies au regard de critères environnementaux, d'accessibilité et de cohérence urbaine. Une densité minimale sera fixée selon les situations locales. Le développement des activités économiques se fera en favorisant la mixité des fonctions.

**→ Différencier le développement urbain en fonction des atouts et des contraintes du territoire**

Le développement urbain sera défini pour chaque commune et chaque territoire. Son importance est adaptée à la capacité de chaque secteur. Ainsi, pour toutes les communes, est prise en compte la capacité actuelle pour accueillir des nouvelles constructions, mais aussi la capacité future, permise par le développement de l'emploi, des équipements et services, des transports en commun et des voiries.



**→ Mettre en adéquation l'offre de stationnement et l'offre de mobilité**

L'offre de stationnement sera réduite dans les secteurs bénéficiant d'une bonne desserte en transports collectifs. Les parcs-relais, les parcs dédiés aux deux roues, et les services de covoiturage et d'autopartage seront développés. La mutualisation des places de stationnement sera expérimentée.

**→ Offrir la proximité aux habitants**

Afin de rapprocher les habitants des commerces, le territoire prévoit de développer le grand centre-ville de Marseille, de diversifier l'offre commerciale sans création de nouveaux pôles et de mieux desservir en transport en commun les centres commerciaux existants.

**→ Améliorer le cadre de vie des habitants sur l'ensemble du territoire**

La qualité des espaces publics sera améliorée en laissant davantage de place aux modes actifs. La nature en ville sera maintenue et développée. Parcs urbains, jardins familiaux, fermes pédagogiques y participent. Enfin, des mesures de protection du patrimoine seront mises en place. Elles concernent aussi bien des bâtiments remarquables que des tissus urbains ou des quartiers en balcon. Elles seront associées à une attention particulière concernant l'insertion urbaine des nouvelles opérations.

